



Abus de pouvoir de la CRAM ?

Par **van76**, le **22/01/2009** à **00:21**

Bonjour à tous !

ma mère à 57 ans et a travaillé toute sa vie dans des travail pénibles et a cumulé assez de trimestre pour prétendre à la pré-retraite.

Elle a effectuée sa demande le 6 octobre 2008. La réponse tardant à venir elle a régulièrement appeler la CRAM pour demander où en était son dossier -qui était dûment rempli et complet-, à chaque fois on lui répondait que la personne en charge de son dossier était absente, ou trop occupé pour donner suite à son appel et qu'on ne pouvait la renseigner. ensuite ils ne se donnaient même pas la peine de décrocher !

Elle a enfin reçu le papier précisant combien elle avait de trimestres etc ... pour le porter à l'ASSEDIC le 7 janvier 2009, l'étude de son dossier a duré 3 mois !!!

A l'ASSEDIC on lui apprend qu'elle n'aurait le droit a rien du tout, car depuis le 1er janvier 2009, sarkozy a supprimer cette allocation ! et l'agent de l'ASSEDIC lui précise même que le personne de la CRAM en charge de son dossier à fait exprès de faire durer l'instruction de son dossier pour ne pas qu'elle touche ses indemnités car il était au courant !!!

Ma mère a travailler durement toute sa vie jusqu'à ses 59 ans et on lui refuse une indemnité de pré-retraite d'un an !!! c'est scandaleux !!!

N'y a t'èil pas là un abus de pouvoir ?

quels sont les recours pour ma mère qui se retrouve sans ressources ??

merci de m'aider c'est urgent !

merci de votre compréhension !